

# COMPTE RENDU

## Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 28 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 28 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 19 novembre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

**Etaient présents** : M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mme Marinette MITRIOT, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. Jean-Charles PAILLARD, 4<sup>ème</sup> vice-président, MM. Jacques PERSONNE, Michel BOUGAULT, Mmes Diane ZAMMIT, Lucie BARBIER, Carol LE STRAT, Magali MARTIN, MM. Jean-Luc ROUSSEL, Yves GUESNARD, Mme Marie-Louise GRELET (remplaçant M. Jacques PALLAS), MM. Jean BALON, Thierry LEDET, Dominique DELPOUX, Johan TRUMEAU, Mme Sylvie RANCY, MM. Stéphane GOURIER, Bruno PERRIN.

**Procurations** :

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
M. Eric HERVOUET a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,  
Mme Nadine BELLUROT a donné procuration à M. Yves GUESNARD,

**Absents excusés** : Mme Sylvie CHASSIOT, Mme Brigitte COLSON  
-----

M. Le Président ouvre la séance à 11 h 30.

Il annonce les procurations de M. Daniel GUIET pour M. Jacques PERSONNE, M. Eric HERVOUET pour M. André LAIGNEL, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC pour Mme Diane ZAMMIT, Mme Nadine BELLUROT pour M. Yves GUESNARD,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### 1 – AFFAIRES BUDGETAIRES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

#### **Dossier 1-1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

Le Président présente au Conseil de Communauté les grandes orientations budgétaires en matière d'investissement et de fonctionnement pour les budgets primitifs 2016 de la CCPI.

Il précise que la préparation des budgets 2016 de la CCPI s'inscrit dans un contexte très contraint économiquement et financièrement avec une baisse des ressources, particulièrement les dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve par 24 voix, les orientations budgétaires de la CCPI pour 2016.

#### **Dossier 1-2 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 au BP 2015**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 3 du budget principal 2015 telle qu'elle figure ci-dessous.

.../...

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2188/823/11821	acquisition d'une épareuse pour Diou	5 400,00 €
2317/111/814/1181	travaux d'éclairage public à Diou	- 1 510,00 €
2317/111/822/12820	travaux de voirie à Migny	- 13 000,00 €
2317/111/814/1281	travaux d'éclairage public à Migny	13 000,00 €
2152/822/06820	équipements de voirie à Sainte-Lizaigne	- 5 500,00 €
2183/20/0621	équipements informatiques à Sainte-Lizaigne	- 1 006,00 €
2317/111/822/06820	travaux de voirie à Sainte-Lizaigne	- 467,00 €
2317/196/251/0623	restructuration du groupe scolaire de Sainte-Lizaigne	6 973,00 €
2317/111/822/02820	travaux de voirie à Saint-Georges/Arnon	- 32 196,00 €
2041412/111/822/02820	subvention d'équipement à Commune de Saint-Georges/Arnon pour voirie	32 196,00 €
2317/111/822/01820	travaux de voirie à Reuilly	66 000,00 €
2317/111/814/01811	travaux d'éclairage public à Reuilly	- 66 000,00 €
2158/822/01820	acquisition cuve fixe à gazoil pour Reuilly	5 000,00 €
21735/412/014022	travaux au cours de tennis de Reuilly	- 5 000,00 €
21735/421/01410	travaux au centre de loisirs de Reuilly	15 000,00 €
21735/411/014011	travaux à la halle des sports de Reuilly	- 15 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 890,00 €</b>

**RECETTES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
024/823/11821	reprise d'un broyeur d'occasion à Diou	3 890,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 890,00 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la DMB n° 3 du BP 2015.

**Dossier 1-3 : Reconduction d'une ligne de trésorerie**

M. le Président informe le Conseil de Communauté que cette reconduction de ligne de trésorerie pour un montant de 1 M€ relève de ses délégations de compétences.

**Dossier 1-4 : Avenants 2016 aux conventions de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI et convention de mise en place de services communs avec la commune d'Issoudun**

Dans le cadre du dispositif de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver :

- d'une part, les avenants 2016 relatifs à la mise à disposition partielle des services communaux auprès de la CCPI dans le cadre de ses compétences,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les avenants et en autorise la signature.

- d'autre part, une convention relative à la mise en place de services communs entre la commune d'Issoudun et la CCPI conformément au schéma de mutualisation adopté par le conseil de communauté en date du 10 octobre 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention et en autorise la signature.

.../...

### **Dossier 1-5 : Projet de modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun (EPCCI) - approbation**

Le Président informe le conseil de communauté que lors de sa séance du 13 novembre 2013, l'EPCCI a approuvé un projet de modification statutaire. Il précise que les collectivités locales adhérentes de cet établissement public doivent se prononcer sur ce projet.

Il indique que les modifications apportées aux statuts concernent «l'article 4 - administration de l'EPCCI» et qu'il y a lieu d'ajouter les dispositions suivantes :

**point 4-1** – le conseil d'administration : «dans le cas de son absence spécifiée à une séance, un membre du conseil d'administration peut donner procuration au préalable à un autre membre pour le représenter. Cependant, aucun membre ne peut recevoir plus d'une procuration.»

**Point 4-4** – le directeur : «le directeur de l'EPCCI est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil, pour une durée de 3 ans renouvelable par période de 3 ans» telle que précitée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification des statuts de l'EPCCI telle que précitée.

## **2 – ECONOMIE, PATRIMOINE ET VOIRIE**

### **Dossier 2.1 : Village d'entreprises «2» - convention de servitudes ERDF pour raccordement de réseaux**

Dans le cadre du nouveau Village d'Entreprises «2» à Issoudun, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la mise en place d'une convention de servitudes avec ERDF pour le raccordement de réseaux du village. La présente convention de servitudes concerne la parcelle cadastrée section K n° 76 située lieudit «la Grande Limoise» appartenant à la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention et en autorise la signature.

### **Dossier 2-2 : Mise à disposition du Pôle Image Art et Formation (PIAF) à la CCPI - dispositions diverses**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser un ensemble de modifications au dispositif actuel de mise à disposition de cet équipement à la CCPI par la commune d'Issoudun :

- Un avenant n° 1 à la convention initiale en date de Juin 2004 permettant de retirer du périmètre de la mise à disposition permanente, les locaux dédiés aux réserves du Musée de l'Hospice Saint-Roch et à la salle blanche informatique, ces locaux étant rétrocédés à la Ville d'Issoudun,
- De nouvelles conventions de mise à disposition à titre gratuit (hors charges supportées par les occupants) des locaux affectés à l'Agence régionale CICALIC et à LFI (Les Formations d'Issoudun), et avec redevance locative à l'EPCCI (pour BIP TV).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'avenant n° 1 entre la commune d'Issoudun et la CCPI, les nouvelles conventions de mise à disposition entre la CCPI et les occupants actuels du PIAF et en autorise les signatures.

### **Dossier 2.3 : Travaux de voirie communale à Saint-Georges-S/Arnon – subvention d'équipement**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention d'équipement communautaire de 32 196 € à la commune de Saint-Georges-S/Arnon pour des travaux de voirie communale situés chemin des éoliennes, chemin des Barraux, chemin de l'artillerie et rue de l'étang à Saint-Georges-S/Arnon. Il précise que le coût global des travaux de voirie s'élève à 79 647,15 € HT pour la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette subvention d'équipement à la commune de Saint-Georges-S/Arnon et en autorise le versement.

.../...

### 3 – AFFAIRES SCOLAIRES

#### **Dossier 3.1 Participation financière 2015/2016 des communautés et communes extérieures à la CCPI pour les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la CCPI**

Le Président demande au Conseil de Communauté de fixer, pour l'année scolaire 2015-2016, la contribution par élève scolarisé dans les écoles de la Communauté et ayant une commune de résidence extérieure à la Communauté. Elle est versée par les communautés et communes extérieures à la CCPI.

Il propose au Conseil de fixer cette participation forfaitaire par élève à un montant unitaire annuel de 700 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté fixe cette participation par élève à 700 € pour l'année scolaire 2015-2016.

### 4 – ENVIRONNEMENT

#### **Dossier 4.1 : Tarifs 2016 de la redevance des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les nouveaux tarifs 2016 de la redevance des déchets ménagers en hausse moyenne de 0,95 % par rapport à 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux tarifs 2016 de la redevance des déchets ménagers.

#### **Dossier 4.2 : Admissions en non valeur de titres irrécouvrables et en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser :

- l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 106 € correspondant à des impayés de redevance sur l'année 2014,
- l'admission en créances éteintes de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 2 251,05 € portant sur la période 2008-2015 suite à des situations de surendettement personnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise ces admissions.

#### **Dossier 4.3 : Mise en place de caissons des déchets d'ameublement (DEA) au sein des 2 déchetteries communautaires - Convention avec la société ECO MOBILIER**

La CCPI envisage la mise en place des caissons de collecte des déchets d'éléments d'ameublement dans les deux déchetteries communautaires (Issoudun et Reuilly). Ces déchets (matelas, sommier, chaise, meubles en bois traité...) partent aujourd'hui en centre d'enfouissement avec le tout-venant et le coût de traitement est de 103 € la tonne.

Grâce à ce nouveau recyclage proposé par la société ECO MOBILIER, la CCPI réduirait de 30 % les tonnages ce qui représente une économie annuelle d'environ 50 000 €. De plus, elle bénéficierait d'une subvention de 5 € la tonne par an minimum pouvant aller jusqu'à 65 € la tonne selon la valorisation des DEA.

Le Président demande au Conseil de communauté d'approuver cette convention avec la société ECO MOBILIER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention et en autorise la signature.

.../...

#### **Dossier 4.4 : Création de commissions consultatives sur la transition énergétique pour la croissance verte au sein du SDEI 36 et du SDE18 – désignation de délégués communautaires**

Le Président informe le Conseil de Communauté que la loi du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu la création par les syndicats d'énergie d'une commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Le SDEI 36 et le SDE 18 ont décidé de mettre en place cette instance et de faire appel à des délégués des EPCI pour participer à leurs travaux.

Dans ce cadre, le Conseil de Communauté est sollicité pour désigner un délégué communautaire au sein de l'instance créée par le SDEI 36 et un autre délégué communautaire pour siéger au sein de l'instance du SDE 18.

M. le Président propose au Conseil, la candidature de M. J-C PAILLARD pour la commission créée par le SDEI 36 et M Jean BALON pour la commission créée par le SDE18.

Après un vote et par 24 voix, le Conseil de Communauté désigne les deux délégués communautaires siégeant aux deux commissions consultatives comme suit :

- M. J-C PAILLARD pour la commission consultative du SDEI 36
- M Jean BALON pour la commission consultative du SDE18.

#### **Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2015-26 à 2015-28 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 28 novembre 2015 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 7 décembre 2015

Le Président

André LAIGNEL